



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260407-2026AVRDEL1-DE



Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2026  
Séance du Conseil Municipal : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 11 et 12) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 14) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers présents : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14

Secrétaire de séance : Hélène CHENAIS

### 1- CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – Rapporteur : Christophe HOGARD

En vertu de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Ces commissions sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Au regard des compétences de la Commune des Herbiers, il est proposé de créer 3 commissions municipales permanentes composées chacune de 12 membres en plus du Maire :

- Commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville: elle est compétente pour traiter des politiques municipales en matière de finances, de personnel, de toutes questions liées à la gestion de la Ville ainsi que la politique communale du commerce et du centre-ville.
- Commission Aménagement, environnement et grands travaux : elle est compétente pour traiter des politiques communales dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, des grands travaux et de l'environnement.
- Commission Attractivité et rayonnement : elle est compétente pour traiter des politiques communales familiales, éducatives, relatives à l'enfance et à la petite enfance, culturelles et sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

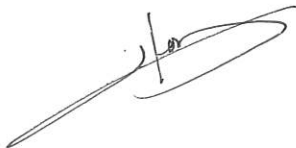
Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt des conseillers municipaux à réaliser une analyse préparatoire sur les dossiers présentés au conseil municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- crée les 3 commissions municipales permanentes ci-après :
  - o Commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville: elle est compétente pour traiter des politiques municipales en matière de finances, de personnel, de toutes questions liées à la gestion de la Ville ainsi que la politique communale du commerce et du centre-ville.
  - o Commission Aménagement, environnement et grands travaux : elle est compétente pour traiter des politiques communales dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, des grands travaux et de l'environnement.
  - o Commission Attractivité et rayonnement: elle est compétente pour traiter des politiques communales familiales, éducatives, relatives à l'enfance et à la petite enfance, culturelles et sportives.
- fixe à 12 le nombre des membres élus au sein de chaque commission.

Hélène CHENAIS  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 14 AVR. 2026  
Publié électroniquement le : 14 AVR. 2026